

LGéo-VD

Perspectives pour les bureaux techniques

Office de l'Information sur le Territoire (OIT)
Information aux bureaux de géomètres

Philippe Latty

But et mise en œuvre de la LGéo-VD

Objectif de la loi

Faciliter l'accès aux géodonnées de base du canton

Rappel : Géodonnées fédérales : dispositions réglées par la LGéo

Domaines d'exploitation variés

- Administrations publiques (planification, contrôle, gestion, etc.)
- Economie (construction, infrastructures, business plan, etc.)
- Sciences et culture (écoles, expositions, etc.)

But et mise en œuvre de la LGéo-VD

Cycle de vie des géodonnées

1. Acquisition (saisie initiale)
2. Gestion (mises à jour, historisation)
3. Circulation (consultation et diffusion)
4. Archivage

Rappel :

- *La mensuration officielle : géodonnées de référence*
- *Les autres géodonnées de base -> 160 thématiques différentes !!*

Tâches et processus LGéo

Pour l'ensemble des géodonnées de base

- Modélisation (compétences UML - INTERLIS)
- Implémentation des nouveaux modèles minimaux (FME, etc)
- Saisie et mise à jour des métadonnées des gestionnaires
- Contrôles qualités (check-in, check-out)
- Corrections des données

Enjeux pour les bureaux

Maîtriser le contexte et renforcer le profil d'expert

- Conseiller les communes -> les bureaux techniques restent l'interlocuteur privilégié des communes)
- Connaître les géodonnées de base (domaines d'application, force-faiblesse)
- Maîtriser le langage et les outils UML - INTERLIS 2
- Développer des nouvelles méthodes d'acquisition et de mise à jour
- Expertise juridique (p. ex. dangers naturels dans plans d'affectation)
- Expertise SIG (analyses spatiales, exploitation des géodonnées)
- Création de produits à valeur ajoutée

Rappel : l'hébergement d'une infrastructure coûte cher, mais des prestataires spécialisés et la possibilité de mutualiser (ASIT-VD, groupement régionaux, etc.) permet de diminuer les charges.

Décembre 2013 : Présentation ASIT-VD au GP-AVIG



Les bureaux techniques mandatés :

- Remplissent et publient les géométradonnées sur le catalogue.
- Adaptent les géodonnées aux modèles minimaux.
- Développent un guichet cartographique pour la consultation des géodonnées.
- Configurent le téléchargement des géodonnées.

Les communes ont la responsabilité de :

- Publier les géométradonnées à jour dans le catalogue vaudois.
- Assurer la **compatibilité** des géodonnées avec les **modèles minimaux**.
- Assurer la **consultation** des géodonnées (niveau A).
- Autoriser le **téléchargement** des géodonnées stipulées.

Elles peuvent **mandater** les bureaux tech

L'ASIT VD

met à disposition de ses membres :

- Un catalogue pour référencer les géodonnées et remplir les géométradonnées.
- Un environnement pour configurer le téléchargement des géodonnées.



DIRH-OIT



Information aux bureaux



11 juin 2014

Perspectives pour les bureaux techniques

Se préparer aux travaux à venir

- Saisie initiale des alignements de routes (2Mo)
- Exploitation des nouvelles données LIDAR
- Nombreuses géodonnées à numériser et gérer
- Révision des plans d'affectation communaux (> 300)

Contributions indirectes

- Mise à disposition de LSE
- Mandats d'accompagnement (modélisation, contrôle des données, etc.)

Merci de votre attention !

